ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 26693

Texte de la question

L'annonce que Mme la ministre déléguée à l'industrie a faite de la mise en oeuvre du nouveau réacteur nucléaire EPR est invraisemblable. Cette précipitation qui s'ajoute à l'absence de débat démocratique reflète un manque de sérieux. Par ailleurs, au moment où les crédits destinés aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables ont fortement régressé, la décision annoncée est totalement inopportune. Aujourd'hui, la France est en retard par rapport à ses obligations européennes qui prévoient 21 % d'énergies renouvelables en 2010. C'est cela la priorité. Mme Ségolène Royal lui demande dans quels délais elle pense lancer le débat sur l'énergie qui est un préalable à toute décision.

Texte de la réponse

Le Premier ministre, dans son discours de politique générale, avait annoncé, avant toute prise de décision sur la politique énergétique de la France, l'organisation d'un grand débat sur les énergies suivi d'un projet de loi d'orientation. Ce débat s'est déroulé au cours du premier semestre 2003 et a permis à toutes les sensibilités d'exposer leur point de vue. Il a par ailleurs permis d'identifier quelques objectifs clairs, au premier rang desquels la réduction des gaz à effet de serre, dont les conséquences climatiques et sanitaires sont aujourd'hui avérées. Or, pour diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, l'ensemble des politiques doivent impérativement être mobilisées et, en particulier, la relance de la maîtrise de la consommation d'énergie et la diversification de l'offre énergétique au bénéfice des énergies renouvelables. Le débat a néanmoins montré que les énergies renouvelables ne pourront constituer qu'un complément important et non une alternative aux énergies classiques. La question de la meilleure stratégie à adopter pour préparer le renouvellement du parc nucléaire ou son remplacement par des turbines à gaz est donc posée et des choix devront être faits rapidement compte tenu des délais nécessaires au développement d'une nouvelle génération de centrales. C'est dans ce contexte que la ministre déléguée à l'industrie a été amenée à proposer au Premier ministre le lancement d'un démonstrateur EPR (European Pressurized Reactor). Aucune décision n'est évidemment arrêtée et la ministre déléguée à l'industrie entend mener une large consultation sur la base de l'avant-projet de loi qu'elle présentera prochainement.

Données clés

Auteur : Mme Ségolène Royal
Circonscription : Deux-Sèvres (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 26693
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7956
Réponse publiée le : 17 novembre 2003, page 8834